

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016.

Présidé par Mr Stéphane DEGREMONT, Maire, le Conseil Municipal a validé les délibérations suivantes :

- **Compte Administratif et Compte de Gestion 2015**

Le compte administratif de 2015 a été présenté aux conseillers municipaux.

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2015	279 718,46 €
Recettes de fonctionnement 2015	315 318,17 €
Excédent de fonctionnement reporté	243 681,83 €
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>279 281,54 €</b>

En investissement :

Dépenses d'investissement 2015	77 548,65 €
Recettes d'investissement 2015	20 361,10 €
Excédent d'investissement reporté	98 449,59 €
<b>Total excédent d'investissement</b>	<b>41 262,04 €</b>

### **Affectations des résultats reportés 2015 sur le BP 2016**

- Recettes de fonctionnement à reporter au 002 : 279 281,54 €
- Recette d'investissement à reporter au 001 : 41 262,04 €

- **Taxes Locales 2016**

s	Taux de 2016 (%)
D'habitation	4,59
Foncière (bâti)	3,34
Foncière (non bâti)	6,14
CFE	8,18

Monsieur Degrémont a proposé aux Membres du Conseil de baisser les taux pour l'année 2017, dans ce cas, une délibération devra être prise dans ce sens courant octobre 2016. Après réflexion, les Conseillers ont décidé de remettre cette proposition lors d'une prochaine réunion.

- **Versement des subventions 2016**

Le Jeanne d'Arc	1 200,00 € (article 6574)
Le GEIST	200,00 € (article 6574)
Club des Aïnés	300,00 € (article 6574)
Rencontres sur le Plateau	200,00 € (article 6574)
ADMR	200,00 € (article 6574)
Actiforme	200,00 € (article 6574)
Clos Masure	200,00 € (article 6574)
C.C.A.S	2 000,00 € (article 6573)

- **Budget Primitif 2016**

le budget 2016 a été présenté aux conseillers municipaux, il s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 607 005,54 € et en investissement à 229 987 €. Par ailleurs, l'assemblée délibérante a voté pour des provisions budgétaires.

- **Remise en état du terrain multisport**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au mauvais entretien du terrain multisport celui-ci doit être totalement rénové. Les Conseillers s'interrogent sur le revêtement. En effet, serait-il souhaitable de garder le revêtement synthétique actuel, de mettre le terrain en herbe, ou même de le bitumer.

Enfin, après discussion et lecture de trois devis, il a été décidé de valider celui de l'entreprise Idverde pour un montant de 17 901,73 € TTC, et de garder le revêtement actuel.

- **Plaine de jeux aux Chaumes**

Monsieur le Maire a laissé la parole à Madame Sophie Duflos pour présenter une synthèse réalisée à partir des différents devis reçus pour l'aménagement de la plaine de jeux située aux Chaumes. Ainsi, Madame Duflos a expliqué, et présenté plusieurs photos des jeux aux Conseillers. La plaine de jeux aux Chaumes sera essentiellement consacrée aux enfants en bas âge, avec entre autres, un panneau ludique, un parcours de funambule...

Enfin, après étude et lecture, il a été décidé de valider le devis de l'entreprise Proludic pour un montant de 5 919,72 € TTC

- **Plaine de jeux au Bourg**

Madame Sophie Duflos a pris la parole pour présenter, cette fois-ci, la synthèse réalisée pour l'aménagement de la plaine de jeux située au Bourg. Cette plaine sera quant à elle, dédiée aux plus grands, avec entre autres, un jeu à rotation, une cabane multi activités...

Après étude et lecture, il a été décidé de valider le devis de l'entreprise Kompan pour un montant de 17 673,50 € TTC

- **Frais de scolarité des 14 enfants de la Résidence «les Chaumes» scolarisés dans les écoles publiques de CANY-BARVILLE**

Monsieur le Maire informe le conseil que 14 enfants de la Résidence « les Chaumes » sont scolarisés en école maternelle et primaire publique de CANY-BARVILLE.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de rester sur la même base que l'an dernier, à savoir 365 € par enfant, ce qui reviendrait à : 365 € x 14 enfants = 5 110,00 €.

- **Remboursement de frais de fonctionnement par le SIVOS de Sainte-Colombe - année 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil que comme l'an dernier, une participation sera demandée au SIVOS de SAINTE-COLOMBE, pour les frais de fonctionnement de la cantine. La commune demande au SIVOS de Sainte-Colombe une participation pour le bâtiment communal cantine de 4 500.00 €.

- **Délibération n°11/2016 : Achat d'un ordinateur pour le secrétariat**

Lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire avait présenté un devis émis par l'entreprise Up2link pour un montant de 860,20 € TTC. Le montant du devis paraissait excessif pour les membres du Conseil. Or après vérification auprès de professionnel, il s'avère que le tarif appliqué correspond au prix en vigueur. Par ailleurs, un disque dur externe sera acheté en parallèle par précaution.

- **Tarifs de la location du gîte communal**

Monsieur le Maire a proposé aux Conseillers d'ajouter un nouveau tarif au gîte communal, à savoir la location mid-week. Cette location commencerait à partir du lundi à 16 heures, jusqu'au vendredi 10 heures. Le montant serait de 250 € pour les hors communes, et une réduction de 20 % serait appliquée pour les Sassevillais. Par ailleurs, il a aussi été décidé d'appliquer les mêmes tarifs que la salle des fêtes lorsqu'il y aura de la casse de vaisselles.